

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION EN DÉTAIL (C.G.A.D.)

Joël MAUVIGNEY, Président de la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (C.G.A.D.)

Auditionné par : Pierre Creuzet, Directeur fondateur Centre-Ville en Mouvement ;
Morgane Grillot, Chargée de Communication et des relations presse ;
Olivia Rouby, Chargée de mission

QUELQUES CHIFFRES DONNÉS PAR LA C.G.A.D. :

La C.G.A.D. regroupe 17 Confédérations nationales de branche du secteur de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration.

La C.G.A.D. représente ainsi 402 000 entreprises (bouchers, boulangers, brasseurs, cavistes, charcutiers, chocolatiers, épiciers, fromagers, glaciers, pâtisseries, poissonniers, pizzeria, primeurs, restaurateurs, ..), réalisant un chiffre d'affaires de 115 milliards d'euros.

Ce secteur est particulièrement pourvoyeur d'emplois (1,2 million d'actifs) et, avec plus de 74 000 apprentis, il joue un rôle majeur dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Les artisans, commerçants et restaurateurs dynamisent et animent les territoires et sont créateurs de lien social.

► Ces chiffres nous permettent alors de percevoir d'une part l'importance capitale des commerces de bouche dans la vie économique française, mais également de deviner la détresse que causerait leur fermeture après la crise du covid 19 passée.

LE CONSTAT DE LA CGAD SUR LA SITUATION ACTUELLE :

► La C.G.A.D. et ses organisations adhérentes ont lancé du 26 mars au 1er avril 2020 une première enquête afin de connaître l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises du secteur puis une seconde enquête du 15 au 24 avril 2020.

La dernière enquête réalisée auprès de plus de 2300 entreprises de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité révèle que 83% sont restées ouvertes pendant cette période de confinement avec une situation évidemment variable selon l'activité de l'entreprise (activité très faible pour les chocolatiers, brasseurs indépendants ...)

Et plus de 80% des entreprises font état d'une baisse d'activité. 32% des entreprises estiment leur perte de chiffre d'affaires mensuel sur avril de 40 à 60%, 25% l'évaluent entre 20 et 40%, 19% à plus de 70%.

Exemples :

- **Poissonniers** : 60% sur les marchés donc arrêt de l'activité, mais 40% de sédentaires qui ont pu continuer leur activité sous conditions, malgré quelques difficultés liées à l'arrêt de la pêche avec des répercussions sur l'approvisionnement

- **Bouchers, charcutiers** : arrivent à conserver une activité mais celle-ci peut également être en baisse, cela dépend beaucoup de l'emplacement du commerce

- **Boulangers** : arrivent à conserver leur activité pour la partie pain. Mais à noter : l'émergence d'un nouveau phénomène lié à la crise : fabrication de pain maison, gâteaux maison, et donc impact sur ces activités.

Il faut bien souligner que les boulangeries-pâtisseries ont une chute très importante de chiffres d'affaires au niveau de la pâtisserie

- D'autres commerces ont beaucoup plus de difficultés à garder un chiffre d'affaires satisfaisant. On parlera principalement des chocolatiers, des pâtisseries, glaciers, des restaurateurs... qui ont vu leur chiffre d'affaires baisser drastiquement, car les boutiques sont pour beaucoup restées fermées, et peu de ventes ont été réalisées, juste une augmentation avec les fêtes de Pâques.
- Cependant, nous pouvons constater une réinvention du métier et surtout des pratiques des artisans et commerçants alimentaires, pouvant permettre un regain de chiffre d'affaires chez certains : mise en place de systèmes de livraisons, de click and collect et autres moyens de rentabiliser leur activité en rassurant le client.
- Les mesures classiques sanitaires ont été prises chez chaque professionnel : marquage au sol, gel à disposition, désinfection des lieux avant et après arrivée du client, normes sanitaires rajoutées dans les laboratoires, barrières en plexiglass ou vitre permettant d'éviter les projections.
- Forte implication des salariés malgré les différentes contraintes quotidiennes liées à cette crise. Des primes, quand cela est possible seront distribuées dans certaines entreprises au mois d'avril et pouvant être dupliquée.
- Un des problèmes pour la CGAD reste tout de même à leur sens la non-coopération des banques dans le phénomène de crise. On constate que des prêts sont accordés mais plus difficilement aux petites entreprises, leur permettant de survivre, avec des taux très bas (pouvant aller de 0% à 0.25%). Cependant, dépassé la limite de remboursement de 5 ans, le taux peut augmenter drastiquement

SOLUTIONS ENVISAGÉES POUR UN MEILLEUR DÉCONFINEMENT POUR HABITANTS ET ENTREPRISES :

- Continuer à accompagner financièrement les entreprises, notamment les plus petites et les plus fragiles, le temps de se remettre de cette crise. Cela passe notamment par des aides qui dureront dans le temps, de la part de l'Etat et des banques, permettant aux petites et moyennes entreprises de garder leur personnel et d'embaucher de nouvelles personnes si le chiffre d'affaires se fait plus fructueux, afin de se relever au mieux de cette crise sanitaire et économique.
- Apporter une écoute psychologique aux chefs d'entreprises : beaucoup se disent très fragilisés, et ont besoin de soutien.

EN SOMME :

Les entreprises, notamment petites et moyennes souffrent beaucoup de la crise sanitaire actuelle. Il faut ainsi continuer d'aider sur le moyen et long terme, financièrement, mais également psychologiquement les chefs d'entreprise, afin de permettre une reprise progressive de leur activité qui soit la plus positive possible. Le maître mot serait de ne surtout pas abandonner les petits commerces de proximité à leur propre sort, à la sortie de cette crise, pour ne pas causer de dégâts économiques ou sociaux.

Continuer de soutenir les petits commerçants et les petites entreprises est primordial pour le bien être du pays.

"Il est essentiel de mettre en place un plan de relance qui place impérativement la proximité et la diversité des commerces au centre de l'acte d'achat des consommateurs français"